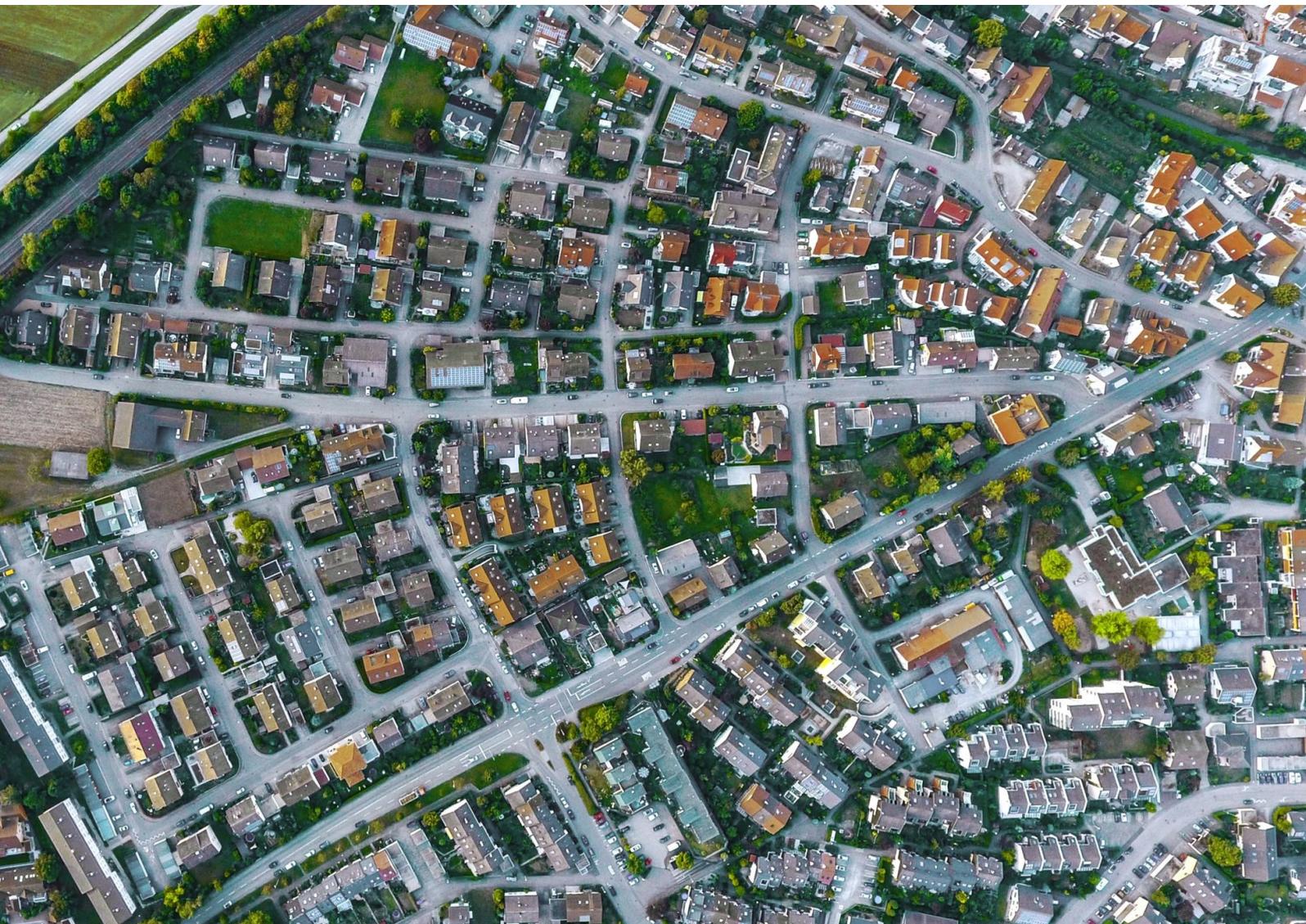


LeasePlan

Vignette écologique Genève

FAQ



Vignette écologique Genève | FAQ

En notre qualité de fournisseur de services de mobilité, nous souhaitons vous informer des modifications à venir liées aux zones environnementales du canton de Genève.

- 1. Contexte initial
 - Le canton de Genève est le premier canton suisse à mettre en place, à compter du 15 janvier 2020, une zone environnementale avec obligation d'apposer une vignette écologique (Stick'Air) sur son véhicule.
- 2. Quelles zones du canton de Genève sont concernées par cette zone environnementale ?
 - Toute la ville de Genève est concernée, ainsi que certaines zones des communes de Carouge, Cologny, Lancy et Vernier. Une tolérance est prévue jusqu'au 31 mars 2020. Passée cette période de transition, une amende de 500 CHF pourra être appliquée.
- 3. Que cela signifie-t-il pour votre parc automobile ?
 - Pour circuler dans les zones en question, tout véhicule doit être muni d'une vignette correspondant à son code d'émission ainsi qu'à sa catégorie de véhicule.
- 4. Y a-t-il des interdictions de circulation ? Quels véhicules sont concernés ?
 - En fonction du niveau d'alerte ou de la qualité de l'air, seules une à trois catégories de véhicules sont autorisées à circuler entre 6h et 22h dans les zones environnementales.
 - Sont concernés les véhicules immatriculés dans le canton, hors canton ainsi qu'à l'étranger.
- 5. Comment la catégorie d'un véhicule est-elle déterminée ?
 - Cliquez [ici](#) pour connaître la catégorie de votre véhicule – vous y trouverez également un aperçu du canton de Genève ([ici](#)).
- 6. Où puis-je trouver le code/taux d'émission du véhicule ?
 - Le code/taux d'émission est indiqué dans la case 72 ([voir lien](#)) du permis de circulation suisse (carte grise) du véhicule.
- 7. Où puis-je me procurer une vignette Stick'Air ?
 - Le plus simple est de vous la procurer dans une station-service ou dans un garage de la région, au prix de 5 CHF. Une liste détaillée (format Excel) est mise à disposition via le lien [lien](#) suivant.
- 8. La vignette peut-elle être achetée à l'aide de la « LeasePlan TravelCard » ?
 - Non. Mais nous mettons tout en œuvre avec l'aide de nos partenaires pour trouver une solution permettant de faciliter l'achat de la vignette.
- 9. Avez-vous d'autres questions ou souhaitez-vous obtenir des informations complémentaires ?
 - Notre Service Client se tient à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions. Toutes les informations nécessaires seront prochainement mises à disposition, en quatre langues, dans la rubrique des téléchargements de notre site Internet.

LeasePlan (Schweiz) AG
Baslerpark | Baslerstrasse 60
8048 Zürich, Schweiz

www.leaseplan.com

T. +41 (0)44 746 63 63
E. info.ch@leaseplan.com

CHE-105.849.919 MWST
Bankverbindung: UBS AG, 8098 Zürich
IBAN: CH330023023045613101X